

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 30 MAI 2024

Délégation n°2024-05-01

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	24
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le mercredi 22 mai 2024

Objet : Piscine intercommunale – projet de réhabilitation

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Franceline COMAS</i>), Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Charles ZILLIOX</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Franceline COMAS (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le vice-président en charge de la Piscine rappelle que lors du conseil communautaire du 25 avril dernier, le conseil communautaire a été informé de l'évolution du projet et de son coût d'opération.

En effet, le groupement de maîtrise d'œuvre LIPSTICK XANADU/RECIPROK/TERRE ÉCO a travaillé sur l'Avant-Projet-Sommaire. Des études complémentaires des fondations et des sols ont été réalisées. Celles-ci ont mis en valeur :

- Un manque de ferrailage sur les dalles et murs béton,
- Un sol de mauvaise qualité.

Ainsi, la réhabilitation du bâtiment a été abandonnée au profit d'une construction neuve. Le bassin lui reste réhabilitable.

Le coût du projet a été revalorisé.

Synthèse comparative - réhabilitation de la piscine à Pélussin

COÛT TRAVAUX

AVEC snack

	Programme	Concours	APS - février 2024	APS - avril 2024	APS - mai 2024 100% splash pad	APS - mai 2024 50% splash pad- 50 % piscine	APS - mai 2024 100 % piscine
Coût travaux	3 358 976,00 €	3 358 976,00 €	3 522 600,00 €	3 898 113,00 €	3 933 113,20 €	4 033 663,20 €	4 070 123,70 €
Coût Etudes	786 284,00 €	607 397,00 €	710 050,00 €	769 156,00 €	774 665,00 €	790 492,00 €	796 230,00 €
Chaufferie	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €
Total	4 416 060,00 €	4 237 173,00 €	4 503 450,00 €	4 938 069,00 €	4 978 578,20 €	5 094 955,20 €	5 137 153,70 €

SANS snack

	Programme	Concours	APS - février 2024	APS - avril 2024	APS - mai 2024 100% splash pad	APS - mai 2024 50% splash pad- 50 % piscine	APS - mai 2024 100 % piscine
Coût travaux	3 250 076,00 €	3 250 076,00 €	3 413 700,00 €	3 789 213,00 €	3 819 313,00 €	3 919 863,00 €	3 956 323,00 €
Coût Etudes	786 284,00 €	607 397,00 €	710 050,00 €	769 156,00 €	774 665,00 €	790 492,00 €	796 230,00 €
Chaufferie	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €	270 800,00 €
Total	4 307 160,00 €	4 128 273,00 €	4 394 550,00 €	4 829 169,00 €	4 864 778,00 €	4 981 155,00 €	5 023 353,00 €

Dans ce nouveau coût projet, des options ont été intégrées :

- Mise en place d'une cuve de stockage des eaux pluviales située sous le parvis + dispositif de pompage pour l'arrosage,
- Panneaux photovoltaïques,
- Cheminement piéton depuis la rue des Prairies + escalier,
- Création de local enterré pour le stockage des quatre lignes de nages en bout de bassin,
- Réservations dans les plages pour la mise en place des structures tridimensionnelles,
- Mise en place d'un banc béton permettant de séparer le splash pad avec le bassin,
- Mise en place d'une cabine individuelle PMR dans les douches (point omis dans les premières études),
- Mise en place d'une potence de mise à l'eau PMR (point omis dans les premières études).

Parallèlement, des économies ont été réalisées :

- La pataugeoire a été supprimée (au stade de l'APS) au profit d'un splash pad,
 - Coût d'investissement moindre,
 - Coût de fonctionnement moindre : traitement des fluides, pas de surveillance sur un splash pad,
 - Les nouveaux usages dans les bassins aquatiques privilégient le splash pad,
 - Les splash pad visent les 0-12 ans, contre 0-3 ans pour la pataugeoire.
- Le brise soleil sur le bord de la piscine,
- Le réaménagement des gradins au niveau de l'entrée.

La possibilité de supprimer le snack a été envisagée et chiffrée.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'APS proposé et d'autoriser la continuité des études du projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 26 VOIX POUR, 1 VOIX D'ABSTENTION (M. Yannick JARDIN) ET 3 VOIX CONTRE (M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Jean-Baptiste PERRET)

- Approuve l'APS avec en offre de base :
 - Suppression du snack,
 - Un espace ludique : 50 % splash pad – 50 % pataugeoire.
- Approuve 2 options à maintenir jusqu'à la phase de consultation des entreprises :
 - Option 1 : un espace ludique : 100 % splash pad,
 - Option 2 : un espace ludique : 100 % pataugeoire.
- Autorise la continuité des études du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Farid CHERIET